

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 50-406-1930 Allocations.

n° 50-406-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 septembre 1930

Numéro JO

n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro

30 septembre 1930

### TEXTE INTÉGRAL

le taux de l'allocation spéciale pour service de nuit attribuée aux officiers de port maritime, pour tout service de quelque nature qu'il soit, avant duré pendant au moins deux heures, avant six Beures, ou après vingt et une heures, est fixé ainsi qu'il suit :  
Capitaine de port.....12 francs liocutenant de port.....8 Sous-lieutenant de port....7 à compter du 1er septembre 1930,